

Follow-up response from Statistics Canada to a question made by Senator Gignac at the BANC committee meeting of November 20, 2024

The Consumer Price Index (CPI) measures the final consumption of an item, including the tax component. The cap-and-trade system in Québec is not a direct tax on a specific item, unlike the carbon levy, which is applied to specific products. For this reason, like the indirect tax impacts of the carbon levy, it is difficult to measure how much the cap-and-trade system impacts price movements. For producers that are impacted by the cap-and-trade market, it is unclear how much of the carbon price that they are required to purchase, impacts the final price. It is certainly appropriate to say that an increase in the price of carbon will increase the costs of producing a unit of output, but it is unclear if that cost is totally passed along to the consumer, or if it is the producer, wholesaler or retailer who absorbs some or all the additional costs.

Suivi de Statistique Canada répondant à une question posée par le sénateur Gignac lors de la réunion du comité BANC le 20 novembre 2024

L'indice des prix à la consommation (IPC) mesure la consommation finale d'un produit, y compris la composante fiscale. Le système de plafonnement et d'échange du Québec n'est pas une taxe directe sur un produit spécifique, contrairement à la taxe sur le carbone, qui s'applique à des produits spécifiques. C'est pourquoi, en raison des effets fiscaux indirects de la taxe sur le carbone, il est difficile de mesurer l'impact du système de plafonnement et d'échange sur l'évolution des prix. Pour les producteurs qui sont touchés par le marché de plafonnement et d'échange, il est difficile de savoir quelle part du prix du carbone qu'ils sont tenus d'acheter influe sur le prix final. Il est certainement juste de dire qu'une augmentation du prix du carbone augmentera les coûts de production d'une unité de production, mais il n'est pas clair si ce coût est totalement assumé par le consommateur, ou si c'est le producteur, le grossiste ou le détaillant qui absorbe une partie ou la totalité des coûts supplémentaires.